



Direction des Opérations

Service de l'Information Aéronautique

DSNA



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Tél : 05 57 92 57 95 ou 57 97
e-mail : sia.supaip@aviation-civile.gouv.fr
Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr

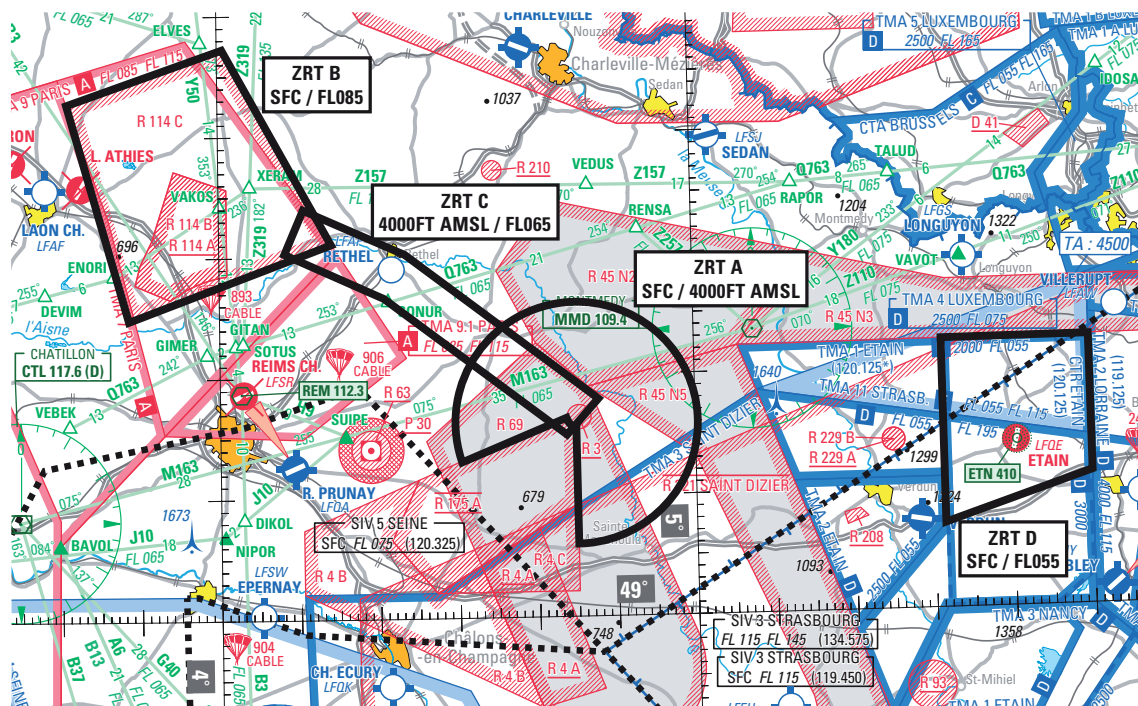
SUP AIP 219/15

Date de publication : 15 OCT

Objet : Création de 4 zones réglementées temporaires (ZRT) pour l'exercice MURZUO

Validité : Du 03 au 10 novembre 2015

Lieu : FIR Reims LFEE, FIR Paris LFFF et AD Etain Rouvres LFQE



ACTIVITÉ

Exercice aéromobile mettant en œuvre un grand nombre d'hélicoptères de combat et de manœuvre ainsi que des drones et des avions de combat, de jour comme de nuit, nécessitant la création de quatre zones réglementées temporaires.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT A activable :

Du mardi 03 novembre 2015, 08h00 au mercredi 04 novembre 2015, 01h00.
Du mercredi 04 novembre 2015, 08h00 au jeudi 05 novembre 2015, 01h00.
Du jeudi 05 novembre 2015, 08h00 au vendredi 06 novembre 2015, 01h00.
Du vendredi 06 novembre 2015, 08h00 au dimanche 08 novembre 2015, 04h00.

ZRT B activable :

Du vendredi 06 novembre 2015, 08h00 au dimanche 08 novembre 2015, 04h00.

ZRT C activable :

Le vendredi 06 novembre 2015 de 11h00 à 15h00,
Du vendredi 06 novembre 2015, 20h00 au samedi 07 novembre 2015, 01h00,
Le samedi 07 novembre 2015 de 06h00 à 09h00 et de 13h00 à 16h00.

ZRT D activable :

Du lundi 09 novembre 2015, 00h00 au mardi 10 novembre 2015, 23h59.

GESTIONNAIRES

ZRT A, B et C : Centre de contrôle d'aérodrome et d'approche mobile de l'ALAT : CAMELEON RADAR
ZRT D : Contrôle Local d'Aérodrome d'Etain

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

CAMELEON RADAR	: à paraître (NOTAM)
ETAIN TWR	: 118.950 MHz
PARIS INFO	: 126.100 MHz et 125.700 MHz
STRASBOURG INFO	: 119.450 MHz
SEINE INFO	: 120.325 MHz
SAINT DIZIER APP	: 134.775 MHz

CONDITIONS DE PENETRATION

ZRT A :

- CAM I, T, et V : pénétration autorisée après contact radio, suivre les instructions de CAMELEON RADAR
- CAG/IFR : contournement obligatoire
- CAG/VFR : sur autorisation, suivre instructions de CAMELEON RADAR, si pas de contact radio, contournement obligatoire.

ZRT B : conforme à L'AIP France ENR 5.1 zone réglementée LF-R 114 C Sissonne.

ZRT C : CAM/CAG : contournement obligatoire.

ZRT D : CAG / CAM, contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à l'exercice, pénétration autorisée après contact radio, suivre les instructions de ETAIN TWR.
- les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec ces missions, après autorisation D'ETAIN TWR.

STATUT

Les 4 zones réglementées temporaires (ZRT) se substituent aux parties des espaces aériens avec lesquelles elles interfèrent.

SERVICES RENDUS

CAM : L'ensemble des services de la CAM est rendu aux aéronefs autorisés à pénétrer.
 CAG : Seuls les services d'information et d'alerte sont rendus aux aéronefs autorisés à pénétrer.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

ZRT A : Cercle de 10 NM de rayon centré sur 49°16'N-004°45'E à l'exclusion de la partie interférant avec la zone LF-R 175 A.

Limites verticales : SFC / 4000FT AMSL

ZRT B : Limites latérales identiques à celles de la zone LF-R 114 C Sissonne temporaire telles que publiées à l'AIP France ENR 5.1.

Limites verticales : SFC / FL085

ZRT C : Limites latérales : 49°33'56"N-004°10'46"E / 49°30'09"N-004°23'37"E / 49°17'58"N-004°47'49"E
 49°15'02"N-004°43'46"E / 49°26'32"N-004°20'54"E / 49°30'18"N-004°08'20"E
 49°33'56"N-004°10'46"E.

Limites verticales : 4000FT AMSL / FL065

ZRT D : Limites latérales : 49°22'15"N-005°31'20"E / 49°22'15"N-005°50'00"E / 49°11'00"N-005°50'00"E
 49°07'00"N-005°31'20"E / 49°22'15"N-005°31'20"E.

Limites verticales : SFC / FL055

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Des activités complémentaires seront programmées dans la zone réglementée LF-R 175 A Suippes du mardi 03 novembre, 08h00 au mardi 10 novembre, 23h59.

Activités suspendues :
 Aéromodélisme n°8044 Landres et Piennes et n° 8065 Etain les 09 et 10 novembre 2015.

La zone réglementée LF-R 69 Champagne est désactivée pendant l'activation de la ZRT A.

Les zones réglementées LF-R 45 N2 Ardennes et N5 Meuse sont désactivées pendant l'activation de la ZRT A du 03 au 06 novembre 2015.

ORGANISMES A CONTACTER

Avant l'exercice :

3° RHC Base LTN Etienne Mantoux 55400 ETAIN :

Tél : 03.29.87.83.66 ou 03.29.87.82.27

Pendant l'exercice :

Centre de contrôle d'aérodrome et d'approche mobile de
l'ALAT CAMELEON RADAR :

Tél: 06.72.27.35.92